



**Genre de document :** Projet de modifications

**Nº du document :** 51-102A2 et 51-102A5

**Objet :** Projet de modifications sur la *Notice annuelle* et sur le *Circulaire de sollicitation de procurations*

**Date de publication :** Le 29 décembre 2009

**Entrée en vigueur :** Le 31 décembre 2008

---

**PROJET DE MODIFICATIONS MODIFIANT LES ANNEXES 51-102A2 *NOTICE ANNUELLE*  
ET 51-102A5 *CIRCULAIRE DE SOLICITATION DE PROCURATIONS***

1. L'Annexe 51-102A2 *Notice annuelle* de cette règle est modifiée par le remplacement, partout où ils se trouvent dans le texte français de la rubrique 10.2, des mots « exercice » et « exercices » par, respectivement, les mots « année » et « années ».
2. L'Annexe 51-102A5 *Circulaire de sollicitation de procurations* de cette règle est modifiée par l'addition, à la fin de l'alinéa c de la partie 1, de la phrase suivante :

« Cependant, l'information à présenter dans l'Annexe 51-102A6, ne peut être intégrée par renvoi dans la circulaire. ».

3. Le présent projet de modifications entre en vigueur le 31 décembre 2008.